



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013
Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 17 Décembre 2018 à 19 h 30

L'an deux mille dix-huit le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le dix décembre deux mille dix huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 21

Nombre de conseillers
représentés : 1

Date de convocation :
10/12/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme TRICAUD Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain,

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : //

Absente ayant donné pouvoir : Mme BLACHE Martine, pouvoir à M. ROUX Daniel,

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame POUILLY Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 12 Novembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 12 Novembre 2018.

En préambule à la séance Madame le Maire

- ❖ demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention de déneigement avec la Société ROFFAT, ce point sera rajouté en décision N° 10
- ❖ Présente les félicitations du Conseil municipal à Monsieur VINCENT Jean-Claude qui vient de recevoir la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

II – DELIBERATION

QUESTION N° 1	Travaux de réaménagement de la Maison des services
----------------------	---

Madame le Maire expose que la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la maison des services a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre DORGNON Robert, Architecte et le BET AUDUNO.

L'enveloppe financière est estimée à 147 000.00 € HT et se compose de

Estimation pour travaux	: 115 096.00 € HT
Maitrise d'œuvre	: 13 737.50 € HT
Imprévus (15%)	: 17 264.40 € HT (Provision pour imprévus et missions diagnostic amiante, CSPS, Contrôle technique...)

Afin de poursuivre l'opération il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTÉ** le programme de réaménagement de la Maison des services

QUESTIONS N° 2	Convention avec le CAUE
-----------------------	--------------------------------

Madame le maire informe le conseil municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme), organisme d'utilité publique peut exercer une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Afin d'appréhender au mieux l'aménagement d'un espace de salles municipales il serait judicieux de solliciter l'accompagnement du CAUE pour

- recueillir les besoins exprimés par les élus et les responsables associatifs ; ce travail sera réalisé à partir de l'état des lieux du fonctionnement actuel,
- écrire un préprogramme définissant les surfaces nécessaires et l'organisation spatiale et fonctionnelle,
- organiser des visites d'équipements similaires,
- élaborer des hypothèses d'implantation et d'organisation sur le site,
- aider, en association avec l'ADIL-espace Info Energie, et avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet, à définir des objectifs de qualité environnementale, Ce projet s'inscrira notamment dans les démarches PCAET et TEPOS portées par Arche Agglo.
- définir une enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au CAUE et autorise le maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission.

QUESTIONS N° 3**ARCHE AGGLO : Adhésion au service ADS**

Madame le Maire expose que par délibération en date du **9 décembre 2014**, au titre de l'assistance aux communes et conformément aux dispositions de l'**article L. 5211-4-2** du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de services communs indépendamment de tout transfert de compétence, Hermitage-Tournonais Communauté de Communes a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes qui souhaiteraient y adhérer. Ce service a été mis en place et rendu opérationnel au **1 avril 2015**. L'adhésion au service mutualisé d'Application du Droit des Sols est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service.

Madame le Maire propose que la commune de PONT DE L'ISERE adhère au service mutualisé ADS géré par Arche Agglo Communauté d'Agglomération Communes pour une durée de **2 ans** à compter du **1er janvier 2019**, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

Permis de construire

Permis modificatif (modification mineure du projet initial)

Permis d'aménager

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes : Permis d'aménager et Permis de construire

QUESTIONS N° 4**Ouverture de crédits avant le vote du budget 2019**

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants :

Opération 449 - Eclairage public programme 2018-2021 ...	5 000.00 €
Opération 453 - Aménagement RD153	50 000.00 €
Opération 454 - Bâtiments 2019	10 000.00 €
Opération 455 - Voirie 2019	10 000.00 €
Opération 456 - Matériel technique 2019.....	10 000.00 €
Opération 457 - Mobilier et matériel divers 2019	10 000.00 €
Opération 458 - Ecoles 2019	5 000.00 €
Opération 459 - Equipement multifonctionnel	10 000.00 €

TOTAL : 110 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTTE** la proposition d'ouverture des crédits présentée ci-dessus.

QUESTIONS N° 5**Tarifs 2019**

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle propose de reconduire ceux de 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** la reconduction des tarifs proposés à compter du 01/01/2019 conformément au tableau annexé.

QUESTIONS N° 6**Taxe d'aménagement Zone PVR**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°15112011.01 en date du 15 novembre 2011 le Conseil Municipal a instauré une taxe d'aménagement, conformément aux textes en vigueur. Celle-ci s'applique sur l'ensemble du territoire de la Commune au taux de 4%

Sur une zone de la commune il est appliqué une PVR (Participation pour voies et réseaux) sur laquelle s'applique également le taux de 4 % de la Taxe d'aménagement. Pour équilibrer ces participations dues par les pétitionnaires Madame le Maire propose d'instaurer une taxe d'aménagement à 1 % sur les parcelles assujetties à la PVR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés d'instituer sur les parcelles assujetties à la PVR sur le secteur délimité au plan joint un taux de 1 % et de laisser sur le reste du territoire communal un taux de 4 %.

QUESTIONS N° 7**Régularisation voirie Rue du 16 Août 1944**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un document d'arpentage a été établi par Monsieur Frédéric REMY géomètre expert, sur la partie Sud de la Rue du 16 Août 1944 afin de rétablir l'alignement de la voie existante. Suite à ce document un acte administratif doit être établi afin de prendre en compte les nouvelles propriétés. Cette régularisation sera conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'intégration des parcelles AB 838 pour 10 m² et AB 840 pour 28 m² soit une surface de 38 m² au total dans le domaine privé de la Commune

QUESTIONS N° 8**Avis d'enquête Société GRANULATS VICAT**

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Société GRANULATS VICAT a fait une demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires et des installations associées, située sur les Communes de CHATEAUNEUF SUR ISERE et BOURG LES VALENCE Lieu-dit « l'Armailler » 1300 Route d'Aiguille 26500 BOURG LES VALENCE.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 12 Novembre 2018 au 13 Décembre 2018.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord sans réserve au renouvellement d'exploitation et d'extension de la Société GRANULATS VICAT sur le site des communes voisines de CHATEAUNEUF SUR ISERE et BOURG LES VALENCE.

QUESTIONS N° 9	Adoption rapport sur prix et qualité service Assainissement RPQS
-----------------------	---

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

QUESTIONS N° 10	Convention de déneigement : Société ROFFAT
------------------------	---

Madame le Maire informe qu'afin d'organiser le déneigement de la Commune en cas de fortes chutes de neige il est nécessaire de conclure une convention avec une entreprise pouvant assurer cette prestation. Madame le Maire fait part de la proposition de la société ROFFAT et demande au Conseil de l'autoriser à valider cette offre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de l'entreprise ROFFAT TP et autorise la signature de la convention.

QUESTION N° 11	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2018.27 - Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Route départementale 153 « Avenue du Vercors », est confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre STADIA et Bureau d'études ISAP ayant pour mandataire STADIA Bureau d'études 9 Place de Delay d'Agier 26 300 Bourg-de-Péage pour un montant de 31 625.00 € HT

Mairie de Pont-de-l'Isère | 3 place de la mairie | 26600 Pont-de-l'Isère

Téléphone 04 75 84 60 13 | Télécopie 04 75 84 75 52 | E-mail mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

www.mairiedepontdelisere.fr

Décision 2018.28 – Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif est confié à SED ic Agence Drôme et Provence 17, place du Champ de mars 26400 GRANE pour un montant de 12 175.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- L'insee vient de transmettre le chiffre de la population de PONT DE L'ISERE au 01/01/2019 : 3 470 habitants.
- Visite de Monsieur le Préfet sur la Commune dans le courant du mois de janvier, le programme est en cours de validation.
- Présentation de l'esquisse de l'aménagement du RD 153 – Avis général favorable au projet ESQ01a (avec une noue centrale)

Madame POUILLY Isabelle :

- Le spectacle de fin d'année présenté aux enfants de la Commune par le groupe « fées et rires » sur le thème de «La reine des neiges » a été un succès. Elle remercie le Comité des fêtes pour ses animations et sa participation ainsi que toutes les personnes venues aider à l'installation et à l'organisation de cette après-midi.
- Le compte-rendu des conseils d'école ainsi que la réponse apportée aux questions posées à la Mairie sont en ligne sur le site de la Commune.
- L'assemblée générale du Centre de loisirs a fait apparaître un résultat satisfaisant. Se posent les questions de locaux et d'accueil sur les 2 communes.
- Une deuxième place handicapés va être tracée vers l'entrée de l'Ecole élémentaire.

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Le repas des aînés s'est bien déroulé, 208 personnes étaient présentes. Les colis aux personnes n'ayant pas participé au repas ont été distribués (50 colis pour personnes seules et 21 colis couples). Elle adresse ses remerciements aux personnes présentes pour la préparation et l'organisation le jour du repas.
- Mise en place du service LISA (Lieu d'information seniors et autonomie) par Arche agglo qui intervient, sur rendez-vous, dans les communes du territoire d'Arche Agglo afin d'accompagner les seniors, les personnes en situation de handicap, et leurs proches, dans leurs démarches administratives. Prochaine intervention sur la Commune le 25/01/2019 l'après midi.

Madame FONTANET Elisabeth :

- Rappel des dates des vœux : 04/01 à la population – 11/01 au personnel.
- Des contacts ont été pris avec l'Association «Planète autisme Drôme-Ardèche » pour la course « courir sur le 45^{ème} parallèle » qui aura lieu en juin 2019.

Monsieur ROUX Daniel :

- En raison des conditions climatiques les emplois prévus sur divers chemins sont repoussés dans l'attente de conditions plus clémentes.

Madame CASTELLO Christel :

- Livraison des bulletins imminente, à distribuer avant la fin de l'année

Monsieur PIZIEUX Marc :

- Remerciements au Comité des fêtes pour leur intervention le 15/12
- Loto Amicale Laïque : 19/01
- Loto Ecoles de LA ROCHE DE GLUN : 03/02

Monsieur SIFFLET Jacques :

- Le téléthon a rapporté 3 265 €
- Aménagement de l'îlot de propreté Avenue des Cévennes
- Une collecte de cartons est prévue le 26 Décembre par la mise à disposition d'une benne sur l'îlot de propreté Avenue du Rhône

Monsieur WEIBEL Jean-Christophe :

- Les transports scolaires deviendront compétence d'Arche d'Agglo à compter de la rentrée 2019 sauf pour les enfants de PONT DE L'ISERE scolarisés sur VALENCE qui continueront à dépendre de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Monsieur BIGI Pascal :

- Fait part de la satisfaction des riverains du chemin des gours suite à l'aménagement mis en place.

Monsieur TOURET Patrick :

- Rend compte du dernier conseil d'administration de la Mission Locale et du projet de rapprochement avec Pôle Emploi.

Fin de séance : 21 h 45

Prochain CM : le 21/01/2019 à 19 H 30

La secrétaire de séance,



Isabelle FOULLY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Fouilly', written over the printed name.